

Session de Novembre 2015

Membres en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil quinze,
Le neuf novembre à 19 h 30,
Le Conseil municipal de la commune de Saulzais-le-Potier
(Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à
la Mairie, sous la présidence de Monsieur CARDONEL
Gérard, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal: 28 septembre
2015

**Présents: MM. ACCOLAS, CARDONEL, DELAGE,
DELAHAYES, DUBOIS, DAUMIN, DOLLET,
ESMOINGT, RIVIERE, SZABO. Mmes AUDOUSSET,
CHIROL, FENECK, GAMBADE.**

**Absents : Nadine VAUR représentée par Pierrette
AUDOUSSET.**

Monsieur Patrice RIVIERE a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2015-11-63 : Illuminations de Noël.

Le Maire présente au conseil municipal une offre de la société RDN
Diffusion concernant les illuminations de Noël pour un montant de 1.653,06 €
TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
d'accepter cette offre.

Délibération n°2015-11-64 : Instituteur amené à encadrer les rythmes scolaires.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de
travail de Madame Marie Laure GUERIN épouse HAERINCK pour une durée
de un an à compter du 1^{er} septembre 2015, sans modification par rapport au
contrat initial.

La durée hebdomadaire de travail est de 2,36 / 35^{ème} et son salaire
brut de 19,45 € de l'heure.

**Délibération n°2015-11-65 : CDC Berry Grand Sud (EXTENSION DU PERIMETRE
DETERMINATION ET REPARTITION DES SIEGES)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5214-26 et L. 5211-18,

Vu la délibération en date du 3 juin 2015 par laquelle le conseil municipal de la commune de Saint-Vitte a demandé son retrait de la communauté de communes Val de Cher dans le département de l'Allier pour adhérer à la communauté de communes Berry Grand Sud à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la délibération en date du 18 juin 2015 par laquelle la communauté de communes Berry Grand Sud a délibéré favorablement à l'extension de son périmètre et accepté l'adhésion de la commune de Saint-Vitte ;

Vu l'avis favorable en date du 2 octobre 2015 de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale relatif à l'extension du périmètre de la communauté de Communes Berry Grand Sud ;

Vu l'avis favorable en date du 6 octobre 2015 de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de l'Allier relatif au départ de la commune de Saint-Vitte du département de l'Allier pour rejoindre le Cher ;

Considérant que, conformément à l'article L. 5211-6-2 du CGCT, en cas d'extension de périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, il est procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires ;

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte par 14 voix pour et une abstention, l'extension du périmètre de la communauté de communes Berry Grand Sud par l'adhésion de la commune de Saint-Vitte ;
- **N'est pas favorable**, à l'unanimité, dans le cadre de la détermination du nombre et de la répartition du nombre de sièges de conseillers communautaires, à la répartition dite de droit commun, à savoir 46 sièges. En effet, la commune de Saulzais-le-Potier souhaite conserver ses deux sièges.

Délibération n°2015-11-66 : Annulation de la subvention au profit de la coopérative scolaire.

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention de 1.750 € a été votée lors de l'adoption du budget de la commune pour l'année 2015.

Cette subvention avait pour objet de financer les frais de piscine pour l'année 2015.

L'opération étant prise en charge par la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler cette subvention.